

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 16 juillet 2026

n° 085-26 C

Objet : RS - Approbation du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de Grand Chambéry

- date de convocation le 10 juillet 2026
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Motte-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Marc Fleury
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Catena d'Alu Bouziane - Bruno Lhuissier
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Brice Bernard - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Sandrine Desroches-Afchain - Isabelle Dunod - Pascale Gagnieux - Bernard Grollier - Isabelle Junet - Laura Khirani - Vincent Patey - Gaëtan Pauchet - Florian Penaroyas - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Carlotta Sacconey-Abbo - Hocine Talbi - Emilien Vanlemmens - Florence Zagagnoni
Cognin	Franck Morat
Curienne	Yohann Jennepin
Doucy-en-Bauges	Laurence Ratton
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jolaine Audoux
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Céline Colombat - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Audrey Tateia
La Ravoire	
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Sylvain Chariot
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen - Karim Echioui - Patricia Maffre-Deprost
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Pierre Grossi

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Stéphane Bochet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Damien Ancrenaz (Cognin) à Franck Morat - de Grégory Basin (La Ravoire) à Vincent Boulnois - de Mélissa Bernard (Challes-les-Eaux) à Luc Berthoud - de Marie-Eve Berni (Barberaz) à Arthur Boix-Neveu - de Christian Berthomier (Saint-Jean-d'Arvey) à Damien Regairaz - de Jean-Pierre Casazza (Chambéry) à Florence Bourgeois - de Jean-Benoît Cerino (Chambéry) à Bernard Grollier - de Corinne Charles (Cognin) à Florian Penaroyas - de Julien Donzel (Challes-les-Eaux) à Valentin Hachet - de Pierre Duperier (Jarsy) à Philippe Ferrari - de Isabelle Geindre (Jacob-Bellecombette) à Jolaine Audoux - de Alexandre Gennaro (La Ravoire) à Michel Dyen - de Jocelyne Gougou (Saint-Cassin) à Jacques Henriot - de Thomas Jaussoin (Chambéry) à Alain Caraco - de Jean-Marc Léoutre (Saint-Jeoire-Prieuré) à Daniel Rochaix - de Magalie Martin (Chambéry) à Aloïs Chassot - de Cécile Meriguet (Chambéry) à Vincent Patey - de Mélanie Meunier (Chambéry) à Isabelle Dunod - de Cristina Virone (Chambéry) à Laura Khirani

- conseillers excusés : 9

Thierry Bebert (Saint-François de Sales) - Manon Boyer (Vérel-Pragondran) - Emilie Guillaud (La Ravoire) - Joséphine Kudin (La Ravoire) - Marie Lheureux Pineau (Arith) - Olivier Marmet (Jacob-Bellecombette) - Luc Meunier (Puygros) - Vincent Miguet (Aillon-le-Vieux) - Emilie Pessel (Chambéry)

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 16 juillet 2026

délibération n° 085-26 C

objet **RS - Approbation du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de Grand Chambéry**

Thierry Repentin en l'absence de Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, de l'évaluation des politiques publiques et de la commande publique, indique que le Conseil communautaire doit adopter le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de Grand Chambéry.

L'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres (CAO) composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code.

Le CGCT ne précise pas les modalités relatives au fonctionnement de la CAO et notamment les modalités de remplacement de ses membres. Il appartient à chaque collectivité de définir les règles de fonctionnement de sa CAO par le biais d'un règlement intérieur approuvé par l'assemblée délibérante.

Un règlement intérieur de CAO sert à organiser le fonctionnement interne de la commission, mais il ne peut pas modifier les règles légales de compétence ou de procédure posées par le CGCT et le code de la commande publique.

Les règles auxquelles Grand Chambéry ne peut déroger sont les suivantes :

- Le principe de transparence des procédures exige que soit dressé un procès-verbal des séances de la CAO.
- Le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la CAO ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein.
- Concernant le quorum, la CAO ne peut valablement délibérer que si plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents, dont le président.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de Grand Chambéry.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **085-26 C**

Objet de l'acte : RS - Approbation du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de Grand Chambéry

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 7 - Actes spéciaux et divers

Date de l'acte : 16 juillet 2026

Annexe(s) : règlement intérieur CAO

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260716-lmc1H36404H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H36404H1

Date de transmission en Préfecture : 17 juillet 2026

Date de réception en Préfecture : 17 juillet 2026

Date de publication sur le site internet: vendredi 17 juillet 2026